



## TEAMSTERS CANADA RAIL CONFERENCE

---

### CONFÉRENCE FERROVIAIRE DE TEAMSTERS CANADA

**Lyndon Isaak**  
 Président  
 Président

**Dave McCulloch**  
 Vice-Président  
 Vice-Président

1510-130 Rue Albert Street  
 Ottawa, ON - K1P 5G4  
 Tél: (613) 235-1828  
 Fax: (613) 235-1069  
[www.teamstersrail.ca](http://www.teamstersrail.ca)

**Christopher Friesen**  
 Secretary Treasurer  
 Secrétaire-Trésorier

**Don Ashley**  
 National Legislative Director  
 Directeur législatif national

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CFTC

## Un message du Président

Alors que la deuxième vague prévue de la pandémie de COVID est maintenant à nos portes, j'espère que vous avez tous pris les précautions nécessaires et que vous continuez de suivre les recommandations de Santé Canada pour assurer votre santé et sécurité et celles de vos familles et de vos communautés. La CFTC continue de travailler ensemble à tous les niveaux de notre organisation pour protéger nos membres durant cette période et minimisant la propagation et l'impact de la pandémie. Nous avons eu un peu de succès en travaillant avec les transporteurs ferroviaires, toutefois nous ne sommes pas d'accord sur tous les points, le consensus est l'importance de protéger nos membres. Bien que certains transporteurs ferroviaires aient assoupli les protocoles relatifs à la pandémie (à notre grand désarroi), nous continuerons de lutter pour atténuer les risques pour la santé et la sécurité de nos membres. Récemment, avec la participation de nos présidents généraux au CN, nous avons rédigé une lettre au PDF du CN pour lui faire part de nos préoccupations concernant l'ajout de membres d'équipe supplémentaires dans les cabines de locomotives. N'hésitez pas à lire notre lettre et la réponse reçue sur le site Web de la CFTC.

<http://www.teamstersrail.ca/cftc/News.html>

Dans ce rapport, vous trouverez des mises à jour sur les règles relatives au temps de travail et de repos, les règlements sur les enregistreurs audio et vidéo de locomotive qui ont été récemment publiés et plus d'informations dont vous devriez être au courant concernant l'article 128 du Code canadien du travail.

En Solidarité,

Lyndon Isaak  
 Président – CFTC

## Activités du Comité exécutif

Le Comité exécutif de la CFTC s'est réuni les 20 et 24 juillet 2020

- Le comité exécutif a discuté du Programme de formation. Depuis le lancement du programme de formation de la CFTC, des centaines de membres ont suivi des formations et divers autres programmes. Avec l'aide de NARF (North American Railway Foundation), nous sommes fiers des progrès qui ont été réalisés et l'avenir du programme semble très prometteur. Malheureusement, en raison du COVID, il n'y a pas eu de cours depuis février 2020. L'un des cours qui devait être mis en place cette année était pour tous les membres, dans lequel des formateurs seraient disponibles à différents endroits et feraient des présentations d'une heure suivies d'une période de questions et réponses. Malheureusement, ce cours et tous les autres ont dû être suspendus. Nous comprenons l'importance de former nos officiers et nos membres et, à ce titre, nous sommes actuellement en train d'élaborer des cours qui seront présentés par différents moyens de communication.
- Le comité exécutif a été mis au courant de l'état des négociations de la convention collective des CCF au CP par le Confrère McCulloch. Les négociations sont un défi en raison de la pandémie et des restrictions de voyage qui en résultent, mais se poursuivent via des réunions virtuelles.
- Le rapport législatif de Confrère Ashley. La majorité de ce rapport est contenue dans ce document de nouvelles avec les mises à jour actuelles.
- Discussions concernant la Convention de la Fraternité internationale des Teamsters en juillet 2021. La FIT a approuvé le plan d'élection que nous avons soumis, y compris la sélection des délégués de la CFTC. Plus de détails en janvier 2021.
- La prochaine réunion du Comité exécutif est prévue pour octobre.

## Mises à jour du DLN

### COVID-19

Nous assistons à une récente hausse des cas de COVID-19 à travers le pays et plusieurs experts croient que nous entrons dans la deuxième vague du virus qui avait été prédit il y a quelques mois. La récente insurgence voit les taux d'infection augmenter plus rapidement que la première vague en raison de l'assouplissement des restrictions, de l'ouverture de l'économie et des systèmes éducatifs et, dans une certaine mesure, de la conformité ou de la fatigue pandémique dans la population. Avec l'augmentation des cas et le début de la saison du rhume et de la grippe, il est important que nous restions tous vigilants et engagés à prendre les précautions nécessaires pour vous protéger et protéger vos proches. L'hygiène des mains, le nettoyage des surfaces, le port du masque et le maintien de la distance sociale sont essentiels. Le port du masque est une couche de protection supplémentaire et il ne remplace pas le maintien d'une distanciation sociale appropriée. L'efficacité est augmentée en combinant le port du masque et la distanciation sociale.

Si vous pensez qu'une activité qui vous est demandée met votre sécurité en danger, exercez votre droit de refus prévu à l'article 128 du Code canadien du travail. Un récent refus de travail lié au COVID était basé sur une personne qui craignait que sa sécurité soit mise en danger par l'ajout d'une troisième personne dans la cabine d'une locomotive, éliminant ainsi la possibilité de maintenir toute forme de distanciation sociale dans un espace confiné. Transports Canada (agissant à titre d'agent de Travail Canada) a enquêté sur la plainte et a conclu qu'il n'y avait aucun danger. Cette décision est actuellement en appel. Cependant, à la suite de ce refus, les employeurs ont vanté cette décision et ont induit les employés en erreur en leur faisant croire que c'était la décision de Transports Canada que trois personnes dans la cabine de la locomotive étaient en sécurité et qu'elles ne pouvaient plus exercer leur droit de refuser cette activité. Ces mesures prises par l'employeur sont non seulement incorrectes, mais aussi en violation du Code canadien du travail. Un refus de travailler et la détermination suivante sont basés sur tous les facteurs qui affectent la situation présente. Étant donné qu'aucune circonstance n'a tous les mêmes facteurs identiques influençant le résultat, les déterminations antérieures n'ont aucune incidence sur le résultat des refus ultérieurs. Encore une fois, si vous pensez qu'une activité qui vous est demandée met votre sécurité en danger, exercez votre droit de refus prévu à l'article 128 du Code canadien du travail.

### Les règles relatives au temps de travail et de repos

Suite aux actions rapportées dans le bulletin de nouvelles de juillet, l'ACFC a maintenant soumis sa version finale de la règle ainsi que nos soumissions au ministre pour examen et approbation. Nous attendons une décision du ministre en novembre.

### EAVL

Les règlements sur les enregistreurs audio et vidéo de locomotive : SOR/2020-178 ont été publiés dans la Gazette du Canada, Partie II, volume 154, numéro 18 du 25 août 2020. Ces règlements définissent les paramètres d'utilisation des données des EAVL tels que prévus dans le projet de loi C-49 qui a reçu la sanction royale le 23 mai 2018. Ces règlements seront en vigueur le 25 août 2022, mais les articles du projet de loi C-49 (articles 61 à 67) qui permettent une utilisation élargie des données des EAVL au-delà du Bureau de la sécurité des transports et accordent aux employeurs et à Transports Canada l'accès à ces données n'entreront pas en vigueur avant le 2 septembre 2022. Nous avons de nombreuses préoccupations au sujet du contenu du projet de loi C-49, mais nous attendions de voir si certaines de ces préoccupations seraient atténuées par les règlements. Maintenant que la loi et les règlements sont finalisés et l'intention est définie, nous pouvons poursuivre notre contestation judiciaire de la constitutionnalité de cette loi. Nous sommes d'avis que ce projet de loi porte non seulement atteinte aux droits et libertés de nos membres, mais crée des précédents qui pourraient diminuer les droits de tous les Canadiens.

## Bourses d'étude de la CFTC remises en 2020

Landon S.	S.A.I.T.
Logan R.	UBC Okanagan
Kelsie F.	University of Saskatchewan
Brooklyn B.	Boucher Institute of Naturopathic Medicine
Cosimo F.	Laurentian University
Kaitlin S.	University of Alberta
Abby M.	St. Francis Xavier University
Mackenzie K.	University of Manitoba
Grace M.	Queen's University
Nina M.	University of Alberta
Paige D.	University of Saskatchewan
Sarah D.	University of Alberta
Taryn C.	University of Saskatchewan
Jaxson K.	Lethbridge College



**North American Railway Foundation®**

...founded by the BR&CF

